

COMMUNE DE SAINT FELIX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13 Février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire,

PLAN DE ZONAGE

Plan B - Echelle 1/2 000ème



SARL Espac'urba
Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr



ZONAGE

- Ua: Zone urbaine du coeur de bourg
- Ub: Zone urbaine résidentielle
- Ue: Zone d'équipements publics
- 1AU: Zone de développement à vocation d'habitat
- A: Zone agricole
- N: Zone naturelle
- Nhu: Zone naturelle humide
- Ns: Zone de servitude de réseaux divers

Prescriptions Réglementaires

- Emplacements réservés Art. L.151-41 du CU :
(bénéficiaire: Commune)
- ER1: Extension des équipements publics
 - ER2: Création d'un parking
 - ER3: Création d'une liaison piétonne
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ★ Protection des éléments du patrimoine au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - ▲ Bâtiments agricoles du centre bourg pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
 - Protection des murs de clôture au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - Protection des chemins au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 - Protection des haies et des alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
 - Protection des éléments du paysage au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Protection des berges (6m) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Etude de gestion des eaux pluviales

- Source: Verdi
- Axe de ruissellement
 - Zone d'expansion des ruissellements

